L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

JANVIER 2017

LA CHRONIQUE DU MAIRE

Bonjour à tous,

En ce début d'année, j'aimerais souhaiter à tous nos résidents, petits et grands, une année 2017 toute en santé, amour, et bonheur. Prenons soins les uns des autres et au besoin soyons à l'écoute de notre prochain. La panne majeure d'électricité connue en début d'année en est le meilleur exemple. **Comme vous le savez, vous pouvez communiquez en tout temps avec le bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture et lorsque le bureau est fermé, nous sommes toujours accessibles pour les urgences au 514-230-8221.** Vous pouvez rapporter à ce numéro toute problématique et un employé vous rappellera pour prêter l'assistance requise. Ce numéro est inscrit sur la page d'accueil du site internet municipal. Conservez-le afin qu'il soit facile d'accès en cas de besoin. N'hésitez pas également à rapporter des situations que vous constatez dans votre entourage. Les gens quelques fois hésitent à demander de l'aide mais sont très soulagés lorsque nous leur proposons des alternatives. Des mesures d'exception sont prévues par le Coordonnateur des mesures d'urgence et sont généralement mises en places après un délai de 72 heures. Les situations sont évaluées d'heure en heure et suivies de près avec les autorités des Services publics. La Sécurité civile du Québec vous offre, sur son site internet, une liste des items essentiels à avoir en votre possession. Il est très intéressant à consulter ! En voici l'adresse : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/plan-familial/trousse-urgence.html

Nous annoncions en juin 2015, l'acceptation préliminaire d'une subvention de 65 % des coûts de construction de la nouvelle caserne incendie. Une réponse est également à recevoir de la TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018) qui pourrait être de l'ordre de 100 000 $. Depuis nous nous sommes investis activement avec des firmes professionnelles dans l'élaboration de plans et devis détaillés qui mèneront à la construction de la nouvelle caserne sur le terrain acquis tout près du bureau municipal, au 289, montée Saint-Vincent et accueillant présentement un garage municipal. Reste encore plusieurs étapes à franchir, en débutant ce mois-ci par un règlement d'emprunt adopté de 1 574 986 $ et pour lequel nous recevrons la subvention mentionnée de 65 % ainsi que celle à confirmer de la TECQ. Cela représente une charge fiscale pour la municipalité de 451 245 $ (selon les estimations des coûts d'appels d'offres anticipés) Évidemment, ce chiffre pourrait varier à la baisse si les propositions reçues sont moindres. Je vous invite à prendre connaissance de l'avis publié en page 7 relativement à ce dossier. Nous prévoyons également lancer en février prochain un appel d'offre pour la construction de la caserne avec l'objectif de débuter les travaux pour le mois de juin 2017. C'est donc un début d'année extrêmement motivant pour notre communauté ! Nous vous tiendrons au courant des développements de ce projet au cours des prochains mois !

Notre service des loisirs propose en février de nouvelles activités hivernales gratuites !!! Allez-y, habillez-vous adéquatement et venez jouez dehors avec nous !!! (à lire en page 6)

Finalement, je porte à nouveau à votre attention le changement du calendrier des assemblées municipales qui auront lieu en 2017, le troisième mardi de chaque mois. Vous y êtes toujours les bienvenus !!!

Denis Lavigne, Maire

SÉANCE DU CONSEIL

Le 17 janvier dernier, lors d'une séance ordinaire, le conseil municipal a résolu:

- D'accorder une aide financière à la Maison de soins palliatifs Sercan;
- De contribuer au financement et au parrainage de la plantation d'un pommier auprès de la Fondation CO^2 Environnement;
- De féliciter les représentants du Comité des loisirs pour l'organisation de la Fête de Noël des enfants qui a eu lieu le 18 décembre 2016;
- De féliciter les bénévoles de la Guignolée qui ont participé à la préparation des paniers de Noël ainsi que les pompiers du Service de Sécurité incendie de la Municipalité qui ont assuré de façon sécuritaire le barrage routier permettant de ramasser les dons à cette occasion;
- De faire l'achat d'une publicité dans la brochure 2017 de l'organisme La Route des Arts contribuant ainsi à la promotion des arts et des artistes de Saint-Placide;
- De faire l'embauche de Mme Rosemarie Fournier-Guillemette à titre de préposée à la bibliothèque à temps partiel sur appel et à l'animation de l'heure du conte.

Prenez note que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi, le 21 février 2017 à 20 h à la Salle Jean-Paul-Carrières.

SÉCURITÉ

EN MOTONEIGE, SUR LES PLANS D'EAU GELÉS :
REDOUBLEZ DE PRUDENCE !

À cette période de l'année, la Sûreté du Québec tient à mettre en garde les motoneigistes qui circulent sur les plans d'eau. En effet, présentement, plusieurs lacs et rivières de la région ne sont recouverts que d'une mince couche de glace de quelques centimètres composée de multiples trous. Il est important de rappeler que dans de telles conditions, il est dangereux de circuler sur les lacs et rivières .

Alors, voici quelques conseils pour circuler en sécurité sur les plans d'eau :

⇒ N'oubliez pas que l'état de la glace peut changer rapidement. La nuit, conduisez lentement et prudemment. Des obstacles dissimulés tels que des quais peuvent se confondre avec la surface d'un lac.

⇒ Rappelez-vous que traverser un plan d'eau au début ou à la fin de l'hiver, quand il n'y a pas de passage balisé, représente un grand danger. Si vous le faites, assurez-vous de l'épaisseur et de la solidité de la glace.

⇒ Lorsque vous rencontrez d'autres motoneiges sur un plan d'eau gelé, suivez les règles traditionnelles de la navigation : indiquez très tôt votre intention de garder la droite.

⇒ Ne consommez pas de boissons alcoolisées lorsque vous conduisez une motoneige.

N'oubliez surtout pas que la sécurité demeure un atout majeur dans la réussite d'une belle randonnée !!!

BIBLIOTHÈQUE ET ACTIVITÉS DE LOISIR

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire

Mardi : 14 h à 21 h
Mercredi : 14 h à 16 h
Jeudi : 14 h à 16 h
Vendredi :14 h à 21 h
Samedi : 10 h à 14 h

***

L'HEURE DU CONTE
Samedi 18 février 2017

L'heure du conte est de retour dès le samedi 18 février 2017, de 10 h à 11 h !

Dès l'âge de 4 ans les petits sont accueillis pour la lecture du conte, suivi d'une activité de bricolage !

Inscris-toi au 450-258-1780.

J' ❤ ma bibliothèque !!! Et toi ?

Pour la Saint-Valentin, ta bibliothèque organise un concours ! Dessine un cœur et écris-nous à l'intérieur les raisons pour lesquelles tu aimes venir à la bibliothèque Un coupon de participation te sera remis et tu auras la chance de gagner un panier cadeau d'une valeur de 50 $ de l'Atelier N°.16, une entreprise placidienne faisant la promotion de produits culinaires locaux et régionaux.

MA BIBLIO A MOI Quand je veux où je veux

Du 24 janvier au 14 février 2017
Pour information : Chantal Breault 450-258-1780

DES RAQUETTES GRATUITES
POUR LES RÉSIDENTS DE SAINT-PLACIDE

La Municipalité de Saint-Placide poursuit en 2017 le prêt gratuit de raquettes pour ses résidents. Celles-ci sont disponibles en quantités limitées pour les adultes et les enfants. Un dépôt de sécurité par chèque sera exigé pour chacune des paires de raquettes empruntée et sera remis au retour de celle-ci. Le service des loisirs sera responsable de ce service de prêt. Nous vous invitons donc à communiquer avec madame Sabrina Pelletier, Coordonnatrice des loisirs au 450 258-2305 poste 231 ou par courriel à loisirs@saintplacide.ca pour toute information supplémentaire.

JOUEZ DEHORS, SOYEZ ACTIFS ET PROFITEZ DE L'HIVER !!!

OUVERTURE DE POSTE
TECHNICIEN EN LOISIR

La Municipalité de Saint-Placide est à la recherche d'un technicien en loisir pour le camp de jour 2017. Sous l'autorité de la coordonnatrice des loisirs, le candidat retenu pour ce poste devra : déterminer la thématique estivale, planifier l'horaire du camp de jour, réserver les sorties et ateliers et encadrer le personnel d'animation.

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine pour une période de neuf semaines commençant le 19 juin 2017 et se terminant le 18 août 2017. De plus, pour la planification du camp de jour, le candidat devra être disponible un minimum de 40 heures réparties entre le 22 février 2017 et 19 juin 2017, à raison de quelques heures par semaine en fonctions des disponibilités du candidat. Idéalement, le candidat devra être disponible une vingtaine d'heures durant la semaine de relâche.

Une formation obligatoire aura lieu en juin pour laquelle le candidat doit se rendre disponible.

EXIGENCES:

- Être étudiant à temps plein;
- Aimer le travail avec les enfants;
- Avoir un minimum de trois ans (3) d'expérience en animation de groupe et tenue d'activités;
- Être débrouillard, autonome et dynamique;
- Avoir des aptitudes en communication;
- Détenir une formation de premiers soins serait un atout.

COMMENTAIRES

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel à loisirs@saintplacide.ca au plus tard le 2 février 2017 à 16 h 30.

La Municipalité de Saint-Placide remercie à l'avance toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec celles dont la candidature sera retenue.

Dans le texte, le masculin désigne également le féminin.

CONDITIONS SALARIALES

Les conditions salariales sont à déterminer.

RESPONSABLE

Madame Sabrina Pelletier, coordonnatrice des loisirs
loisirs@saintplacide.ca
Municipalité de Saint-Placide
281, montée Saint-Vincent
Sant-Placide, Qc, J0V 2B0
(450) 258-2305

BARIL DE 45 GALLONS À DONNER

La Municipalité se débarrasse présentement de quelques barils de 45 gallons en plastique. Si vous êtes intéressé à vous en procurer un gratuitement, veuillez communiquer avec la réception du bureau municipal, au 450-258-2305 ou vous présenter durant les heures régulières d'ouverture du bureau.

Quantité limitée.
Premier arrivé, premier servi.

PROLONGATION DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE LOISIR—SESSION HIVER 2017

Prenez note que les inscriptions aux activités de loisir sont prolongeées jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, 20 h

Que ce soit en ligne ou en personne, profitez-en !
Les cours principalement ciblés sont :

- Méditation
- Pilates
- Tablette et cellulaire Apple
- Zumba
- Petits cuistots
- Soccer intérieur
- Yoga

Des places sont toutefois disponibles dans tous les autres !

Pour informations, communiquez avec le service des loisirs au 450-258-2305 poste 231,

PATINOIRES EXTÉRIEURES

La municipalité travaille très fort pour vous offrir deux belles patinoires extérieures cet hiver. Si la température le permet, les glaces seront praticables cette fin de semaine. Il est à noter que les deux surfaces ont des installations extérieures pour chausser vos patins. Veuillez noter également qu'il n'y a aucune surveillance sur les lieux et que la Municipalité de Saint-Placide n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Le port du casque est conseillé pour la sécurité des tout-petits et lors de joutes de hockey.

PATINOIRE PRÈS DU PRESBYTÈRE :
Du lundi au dimanche, de 10 h à 22 h
Idéale pour les familles et les enfants

PATINOIRE DU 281, MONTÉE SAINT-VINCENT :
Du lundi au dimanche de 10 h à 22 h
Équipée spécifiquement pour le hockey

En plus de vous faire profiter des belles journées d'hiver, le patin sur glace apportera de nombreux bienfaits à votre santé si vous le pratiquez régulièrement. Alors sortez jouer dehors seul, en famille ou entre amis !

AIDE-MÉMOIRE
INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR JEUNES ET ADULTES

	SOCCER		
	SHAMROCK DEUX-MONTAGNES	LES PHOENIX DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC	CLUB DE SOCCER DE LACHUTE
ÂGE	ENFANTS (4 à 17 ans) SÉNIOR (18 à 35 ans) ADULTES (36 ans et plus)	5 ans à 16 ans	4 ans à 21 ans Sénior (22 ans et plus)
DATES, PROCÉDURES ET LIEU D'INSCRIPTION	15 janvier 2017 au 28 février 2017 inclusivement, en ligne, à l'adresse suivante : www.soccerdxm.org Les inscriptions en personne auront lieu les samedi 28 janvier et dimanche 19 février, de 10 h à 14 h, au local des Shamrocks au Parc Central de Deux-Montagnes, 13e avenue (au sud du chemin Oka) Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'à 15 h, le 27 mars pour les équipes ayant encore des places disponibles. Des frais de retard de 50 $ s'appliqueront pour toute inscription effectuée après le 28 février 2017.	Mercredi 22 février 2017, de 19 h à 21 h 30, à la Mairie, 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac Samedi 18 mars 2017, de 13 h à 17 h, Chalet du parc Yvon-Lauzon, 71, rue Clément, Saint-Joseph-du-Lac * Présence obligatoire des enfants pour prise de photo numérique; * Carte d'assurance-maladie du joueur;	Inscriptions en ligne, à l'adresse suivante : https:secure.tsisports.ca/registrariat/inscriptions/default.aspx?club=6210852304 Instructions détaillées pour inscription en ligne et horaires U-04 à U-08 disponibles au bureau municipal Inscriptions en personne, le 16 février 2017, 18 h 30 à 20 h, à l'aréna de Lachute. Les photos des nouveaux joueurs et ceux dont le passeport sont expirés y seront pris.
COÛTS ET MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS	A-Local—avant le 1er mars U-04 à U-07—130 $ U-08—165 $ U-09 à U-10—205 $ U-11 à U-12—215 $ U-13 à U-18—235 $ U-21— 250 $ SENIOR—350 $ O-35—290 $ Paiement par chèque au nom du « Club de soccer de Deux-Montagnes Inc. » Aucun chèque postdaté ne sera accepté	Coût pour résident Saint-Placide U-05 à U-06—78 $ U-07 à U-08—83 $ U-09 à U-10—88 $ U-11 à U-12—93 $ U-13 à U-14—98 $ U-15 à U-16—103 $ Coût des tournois en sus	U-04 à U-06—50 $ U-07 à U-08—70 $ U-09 à U-10— 115 $ U-11 à U-16—135 $ U-17 et plus—160 $ Ces prix seront majorés de 25 $ après le 30 avril 2017 (pour U-04 à U-08) et après le 28 février 2017 (pour U-09 et plus)
FRAIS SUPPLÉMENTAIRE À PRÉVOIR	100 $ par joueur de frais d'utilisation de terrain	70 $ supplémentaire pour le coût vestimentaire et la prise de photo de fin de saison	
INFORMATIONS	registraire@soccerdxm.org	Mourad Tamimount (450) 472-8986	

AIDE-MÉMOIRE
INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR JEUNES ET ADULTES

	CROSSE	**BASEBALL**	**FOOTBALL**
ÂGE	Enfants	Enfants Parent/enfant (4 à 6 ans)	5 à 18 ans
DATES, PROCÉDURES ET LIEU D'INSCRIPTION	Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir un formulaire d'inscription disponible au bureau municipal de Saint-Placide. La date limite d'inscription est le 6 mars 2017. Pour la saison « printemps 2017 », les jeunes joueront dans la section "Rive Nord" de la ***Ligue de Crosse du Grand Montréal*** avec Blainville, Terrebonne et Laval. **Catégories pour la saison 2017 (prévision) :** Tyke 2009-2010 Novice 2007-2008 Peewee 2005-2006 Bantam 2003-2004	Tu as le goût de participer à un sport d'équipe excitant cet été? Alors, viens jouer à la balle avec l'Association de baseball mineur Lachute-Argenteuil! Inscription en personne le 28 janvier 2017, de 9 h à 12 h, à l'aréna de Lachute.	Mirabel 4 février, 13 h à 16 h 30, Complexe Val-D'Espoir Lorraine, 18 février, 8 h 30 à 15 h, Centre culturel Laurent G. Belley Blainville, 4 février, 13 h à 16 h, Maison des Associations Blainville St-Jérôme, 11 février, 9 h à 12 h, Aréna régional Terrebonne, 11 février, 9 h à 12 h, Centre Angora, 4125 d'Argenson Boisbriand, 15 février, 18 h 30 à 20 h 30, Maison du citoyen Saint-Eustache, 25 février, 13 h à 16 h, Salle polyvalente #2 au 2e étage du complexe aquatique (230 boul. Arthur-sauvé)
COÛTS ET MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS	Le coût d'inscription est de 85 $, peu importe l'âge des participants	130 $ 65 $ (parent / enfant)	Tarif 2017 non-confirmé. Consultez le site internet www.arfll.com *N'oubliez pas de vous présenter à l'inscription avec la carte d'assurance maladie du joueur, une preuve de résidence et un chèque pour le paiement.*
INFORMATIONS	Municipalité de Saint-Placide 450-258-2305 poste 231	514-817-2490 associationbaseballmineurlachute@live.ca	514-318-53756

CONCOURS PHOTO DE BONHOMMES ET SCULPTURES SUR NEIGE

du 23 janvier au 6 mars 2017

À vos tuques, vos mitaines et vos accessoires … prêt … créer!

Sortez vous amuser dehors en famille ou entre amis en participant à notre concours photo de bonhommes et sculptures sur neige!

Prenez vous en photos avec votre œuvre et envoyez-nous votre photo par courriel à loisirs@saintplacide.ca en indiquant votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et le nom de votre œuvre!

En participant, vous courrez la chance de gagner une carte cadeau de 100 $ chez Sport-Expert.
Le tirage aura lieu le 7 mars parmi toutes les photos reçues.

Règlements du concours, trucs et astuces disponibles sur notre site internet et au bureau municipal.

Informations : Madame Sabrina Pelletier
450-258-2305 poste 231

VENEZ CÉLÉBRER L'HIVER AVEC NOUS AU PARC CYRILLE-LALANDE LES 10 ET 11 FÉVRIER PROCHAINS

Le service des loisirs de la municipalité de Saint-Placide invite toute la population à s'habiller adéquatement selon la température et venir jouer au parc Cyrille-Lalande le 10 février en soirée et le 11 février, de 11 h à 16 h !

Restez à l'affût, d'autres détails vous seront communiqués sous peu !

VENDREDI 10 FÉVRIER 2017

18 h à 21 h au parc Cyrille-Lalande
Disco des neiges

Venez patiner au son d'une musique envoûtante et d'un éclairage animé !
Apportez vos accessoires fluorescents !

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

La municipalité est la recherche de bénévoles pour le samedi 11 février 2017. La plupart des postes consistent en la surveillance d'activités et le service de nourriture.

Pour devenir bénévole ou pour toutes informations supplémentaires, constatez Sabrina Pelletier au 450-258-2305 poste 231 ou à loisirs@saintplacide.ca.

SAMEDI 11 FÉVRIER 2017

11 h à 16 h au parc Cyrille-Lalande

Animation, musique d'ambiance, mascotte, activités familiales et plusieurs autres surprises !

11 h à 12 h	Exercices Nordiques offert par Cardio-Plein air
11 h à 14 h	Patinage libre
12 h à 13 h	Course à obstacles des neiges
13 h à 15 h	Démonstration et atelier de sculpture sur neige
15 h à 16 h	La Guerre des Tuque (joutes amicales de ballon-chasseur extérieur)
14 h à 16 h	Joutes amicales de hockey (équipement obligatoire)

Café, thé, chocolat chaud, bouillon de poulet et autres petites douceurs seront disponibles gratuitement à la salle Jean-Paul-Carrières.

École de l'Amitié

ADMISSION ET INSCRIPTION
RENTRÉE SCOLAIRE 2017—2018
du lundi 30 janvier au vendredi 10 février 2017

La période d'admission officielle pour les nouveaux élèves de l'école de l'Amitié se tiendra du **lundi 30 janvier au vendredi 10 février 2017, inclusivement, selon l'horaire suivant (il est important d'appeler la secrétaire au (450) 434-8391 afin de prendre rendez-vous) :**

- Tous les jours, du 30 janvier au 10 février 2017, entre 7 h 30 et 11 h ou entre 12 h3 0 et 15 h;
- Les mercredis 1er et 8 février, entre 7 h 30 et 11 h ou entre 12 h 30 et 17 h. Un des parents ou le tuteur de l'enfant doit se présenter au secrétariat (selon l'horaire définit au préalable avec la secrétaire), avec les documents suivants :
  - Certificat de naissance de l'enfant (original grand format)
  - Carte d'assurance maladie de l'enfant
  - **DEUX** preuves de résidence (*Permis de conduire ou compte d'électricité, de câblodistribution **ET** compte de taxes scolaires ou municipales ou contrat d'assurance habitation ou acte d'achat notarié ou bail)*
  - Pour l'élève de niveau primaire, une copie du dernier bulletin

Veuillez prévoir une quinzaine de minutes pour compléter les formulaires relatifs à l'admission et l'inscription de l'élève.

AVIS PUBLIC

CONVOCATION AU REGISTRE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-01-02

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 17 janvier 2017, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le règlement numéro 2017-01-02 intitulé : Règlement numéro 2017-01-02 décrétant une dépense de 1 574 986 $ et un emprunt de 1 574 986 $ pour la construction d'une nouvelle caserne incendie.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2017-01-02 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

   Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de **9 h à 19 h, le 23 janvier 2017** au bureau de la Municipalité de Saint-Placide situé au 281 montée Saint-Vincent.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2017-01-02 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 153. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2017-01-02 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 10 h, le 24 janvier 2017 au bureau municipal situé au 281 montée Saint-Vincent.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité sur les heures régulières d'ouverture. Ce règlement peut être également consulté sur le site web de la Municipalité au www.municipalite.saint-placide.qc.ca.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

7. Toute personne qui, le 17 janvier 2017, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes *:*

   - Être une personne physique domiciliée dans la Municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
   - Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

   - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
   - Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

   - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
   - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

    - Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 17 janvier 2017 et au moment d'exercer ce doit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.
    - Avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

    Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

DONNÉ à Saint-Placide, ce 19e jour de janvier de l'an deux mille dix-sept.

Lise Lavigne, Directrice générale

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par la soussignée,

Lise Lavigne, directrice générale de la municipalité

PRENEZ AVIS QU'à sa séance ordinaire du 17 janvier 2017, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le *règlement numéro 2017-01-01 modifiant le règlement numéro 03-06-2011 concernant l'enregistrement des utilisateurs et usagers ainsi que les conditions d'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la Municipalité de Saint-Placide***.**

QUE toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet durant les heures d'ouverture du bureau municipal sis au 281 Montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 19e jour de janvier de l'an deux mille dix-sept.

Lise Lavigne,
Directrice générale

OFFRE D'EMPLOI—COMMIS DE BUREAU

La Municipalité de Saint-Placide est à la recherche d'un candidat afin de combler un poste de commis de bureau d'une durée de 26 semaines (33.5 h /semaine). Sous l'autorité de la directrice générale, la personne titulaire de ce poste assumera, entre autres les fonctions suivantes : classement de divers dossiers et documents; tâches générales de bureau ainsi que toute autre tâche que pourrait lui demander son supérieur. Les exigences sont les suivantes : détenir un diplôme d'études collégiales en techniques de bureautique ou toute autre formation ou expérience jugée équivalente; posséder un minimum de trois (3) ans d'expérience en travail général de bureau; connaissances et aisance à l'informatique, spécialement avec la suite OFFICE (word, outlook et excel); **être admissible à la subvention salariale – volet expérience de travail d'Emploi Québec.** Discrétion, autonomie, excellente connaissance de la langue française (tant orale qu'écrite), facilité d'apprentissage et sens de l'initiative sont les qualités requises pour ce poste.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent transmettre leur *curriculum vitae* et une lettre de présentation au plus tard le 3 février 2017, 12 h à l'attention de Madame Lise Lavigne, directrice générale, par courriel à dg@saintplacide.ca ou à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Placide, 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide (Québec) J0V 2B0.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. L'utilisation du masculin est faite dans le seul but d'alléger le texte.

CONDITIONS SALARIALES

La rémunération sera déterminée selon les qualifications et l'expérience.

Date—Heures	Activité	Endroit	Informations
2 et 16 février 2017, 19 h 30	Bingo des Bons Vivants	Salle Jean-Paul-Carrières	Bons Vivants Monsieur Robert Therrien 450-537-1781
21 et 28 février 2017, 13 h	Pétanque atout	Salle Jean-Paul-Carrières	
10 février 2017 18 h à 21 h	Disco des neiges	Parc Cyrille-Lalande	Municipalité de Saint-Placide Madame Sabrina Pelletier 450-258-2305
11 février 2017 11 h à 16 h	Fête hivernale		
24 janvier au 14 février 2017	Concours de la Saint-Valentin	Bibliothèque municipale	Bibliothèque municipale Madame Chantal Brault 450-258-1780
Tous les deuxièmes mardis du mois (14 février 2017)	Assemblée mensuelle	55, rue Sauvé	Cercle de fermières Madame Liliane Pelosse 450-258-3534
Tous les mardis matins, 9 h à 13 h	Artisanat		